

Chiffres clés au 29/05/2026

Actif net du fonds
137,90 m€

Valeur Liquidative
57,76€

Stratégie d'investissement

La gestion de l'OPCVM est flexible dans son allocation d'actifs, et porte sur une sélection de titres choisis en fonction de critères extra-financiers et financiers. L'OPCVM est exposé aux actions et valeurs assimilées ou à des titres de créances et instruments du marché monétaire répondant à l'univers d'investissement défini en s'appuyant sur la notation interne réalisée par l'équipe de Recherche. L'exposition à chacune de ces catégories peut varier de 0 à 100% maximum de l'actif net.

INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



NOTATION MORNINGSTAR

Etoiles Morningstar **★★★**

Catégorie Morningstar Allocation EUR Flexible

CARACTERISTIQUES

Date d'agrément 05/04/2001

Date de première VL 18/05/2001

Numéro d'agrément SCV20010027

Durée de placement conseillé + 5 ans

Forme juridique SICAV

Affectation des résultats Capitalisation

Dépositaire CACEIS BANK

Valorisation Quotidienne

Devise EUR

Heure limite de réception des ordres

Avant 13h sur la valeur liquidative calculée en J+1 avec les cours de clôture du jour de souscription/rachat J et datée de J

FRAIS

Frais de gestion 1,50%

Frais d'entrée maximum 1,00%

Frais de sortie maximum Néant

CONTACTS

Covéa Finance SAS
Société de gestion de portefeuille,
agrée AMF sous le numéro 97-007
8-12, rue Boissy d'Anglas
75008 PARIS

Commercialisation@covea-finance.fr

PERFORMANCES ET INDICATEURS DE RISQUE AU 29/05/2026

Source Covéa Finance

PERFORMANCES NETTES CUMULEES (%)

	1 mois*	Début d'année	1 an*	3 ans*	5 ans*	10 ans*
Fonds	1,91	3,01	2,92	11,31	6,16	25,05

PERFORMANCES NETTES ANNUALISEES (%)

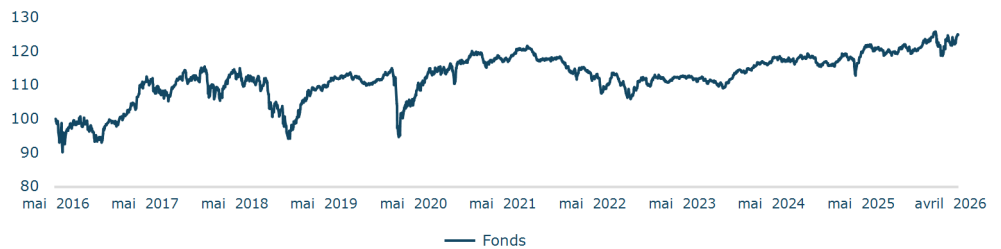
	1 an*	3 ans*	5 ans*	10 ans*
Fonds	2,92	3,64	1,20	2,26

* Performance calculée sur une période glissante
Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

PERFORMANCES NETTES ANNUELLES (%)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Fonds	-2,74	12,18	-13,25	15,52	6,09	0,09	-7,38	4,44	1,27	4,63

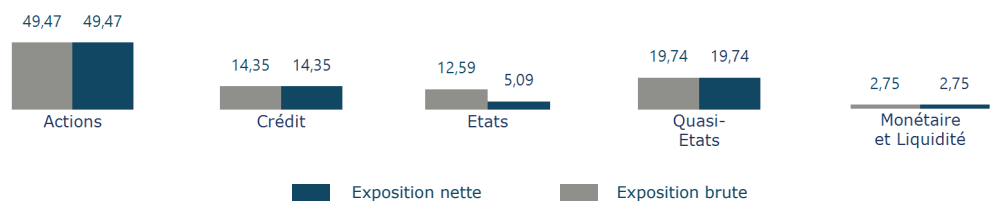
EVOLUTION DE LA VALEUR LIQUIDATIVE DU FONDS (en base 100)



INDICATEURS DE RISQUE

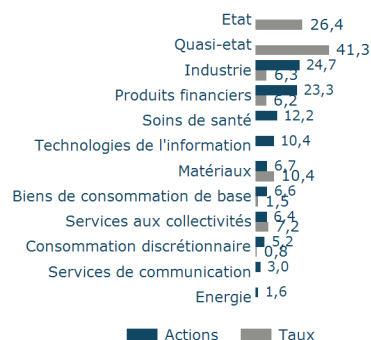
	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Volatilité du fonds (%)	6,83	5,47	5,47	8,81
Ratio de Sharpe du fonds	0,16	0,11	-0,13	0,17
Plus forte perte historique (%)	5,67	5,67	12,90	18,45

EXPOSITION PAR CLASSE D'ACTIF AU 29/05/2026

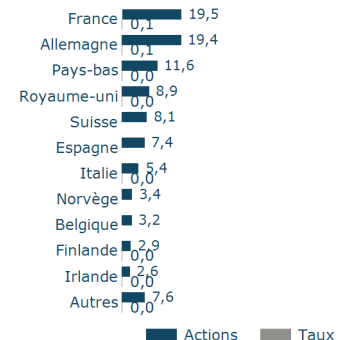


ALLOCATION DES PARTS ACTIONS ET TAUX EN DIRECT AU 29/05/2026 (%)

PAR SECTEUR



PAR PAYS



COMMENTAIRE DE GESTION

En avril, l'inflation a encore augmenté dans la zone euro, mais ralentit légèrement hors énergie grâce aux services. Face au risque de propagation de la hausse des coûts via des effets indirects et de second tour, la BCE s'oriente vers un durcissement de sa politique. Dans le même temps, l'économie faiblit, entraînant des révisions à la baisse des prévisions de croissance. Mais la BCE privilégie sa mission première : maîtriser l'inflation.

Les marchés actions européens continuent de progresser sur le mois de mai dans le sillage des autres places boursières mondiales. Les premiers chiffres d'inflation ressortent en forte hausse séquentielle en raison de la hausse des prix du baril de pétrole. Dans le même temps, la saison des publications de sociétés est encourageante pour les valeurs liées au thème de l'intelligence artificielle alors que les sociétés de défense déçoivent en raison de l'absence de matérialisation des plans de réarmement. Ainsi, sur le plan sectoriel, le secteur de la technologie progresse porté par les semis conducteurs ainsi qu'un net rebond des logiciels. Au contraire, le secteur de l'énergie fait l'objet de prise de profit, dans un contexte incertain au niveau géopolitique. Ces tendances se reflètent dans les deux titres ayant le plus contribué à l'indice MSCI Europe sur le mois : le fabricant d'équipements pour les semiconducteurs néerlandais ASML contribue le plus positivement à l'indice avec une hausse de +13%, à l'inverse de la société allemande de fabrication de turbines Siemens Energy qui est le plus important contributeur négatif avec une baisse de -10% en raison d'une publication légèrement décevante par rapport aux attentes élevées des investisseurs sur ce titre. Dans ce contexte, au sein de la poche action, nous augmentons nos positions sur Bilfinger, Cellnex Telecom, et Redeia. Nous prenons des profits sur Antofagasta et Infineon après un solide parcours boursier et réinvestissons sur GEA et Siemens Energy. L'exposition aux actions augmente légèrement à 49% environ. A l'issue de tombées obligataires, nous réinvestissons sur les émissions primaires Linde 3.2% mai 2030 et Airbus 3.375% mai 2033 ainsi que Engie 3.875% janvier 2031. Ainsi, le poids des instruments de taux représente 40% du portefeuille en incorporant les couvertures et une sensibilité remontée à 2.8%. Le poids des liquidités est inférieur à 3%.

ANALYSE DU FONDS AU 29/05/2026 (%)

CINQ PRINCIPALES POSITIONS ACTIONS (en % de l'actif net)

Libellé	Poids	Pays	Secteur
Asml Holding	2,1	Pays-Bas	Technologies de l'information
Astrazeneca	1,9	Royaume-Uni	Soins de santé
Novartis N	1,7	Suisse	Soins de santé
Schneider Electric	1,5	France	Industrie
Siemens	1,5	Allemagne	Industrie
Total	8,7		

CINQ PRINCIPALES POSITIONS TAUX (hors OPC Monétaires, en % de l'actif net)

Libellé	Poids	Pays	Secteur
Kfw 0.5%	4,3	Allemagne	Quasi-etat
Ste Gd Paris	3,9	France	Quasi-etat
France 0.75%	3,5	France	Etat
Bei 1.25%	2,9	Supranational	Quasi-etat
Ratp 0.875%	2,8	France	Quasi-etat
Total	17,5		

POSITIONNEMENT

Nombre de lignes Actions	82
Nombre de lignes Taux	26
Liquidité (%)	2,7
Exposition nette Actions (%)	49,5
Exposition nette Taux (%)	40,3

EXPOSITION VIA LES DERIVES (en %)

Libellé	Poids
Futures devise	3,44
Futures sur obligations	-7,52

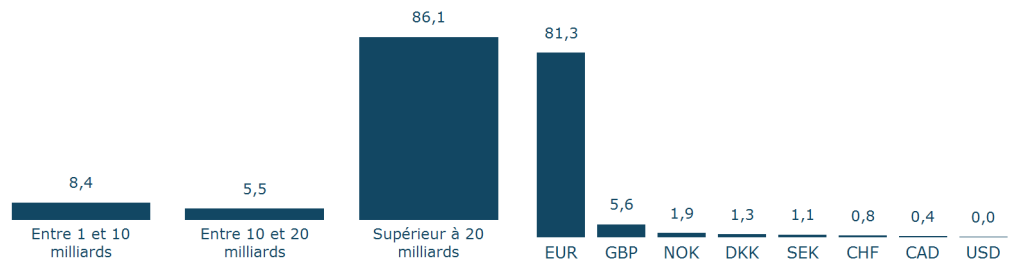
Meilleures contributions



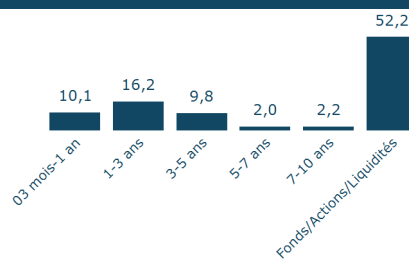
Moins bonnes contributions



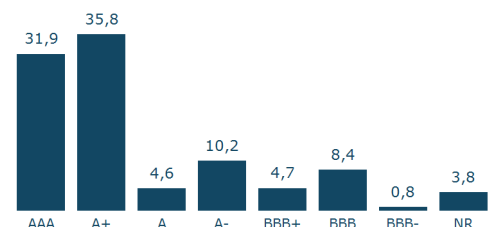
REPARTITION DE LA PART ACTIONS EN DIRECT PAR CAPITALISATION BOURSIERE AU 29/05/2026 (%)



EXPOSITION NETTE PAR CLASSE D'ECHEANCE AU 29/05/2026 (en % de l'actif)



REPARTITION PAR NOTATION MINIMUM HORS FONDS, DERIVES ET LIQUIDITES AU 29/05/2026 (en %)



ACTUALITE ISR DU MOIS

Le Parlement européen commence à travailler sur sa propre proposition concernant « SFDR 2.0 ». Au cours du mois de mai, plusieurs orientations ont été révélées concernant les amendements que le Parlement pourrait proposer. La future catégorie ESG Basics serait durcie, avec l'exclusion automatique des 20% d'émetteurs les plus mal notés en ESG. Contrairement à la Commission, le Parlement souhaite maintenir une liste obligatoire d'indicateurs PAI produits, tout en supprimant les PAI au niveau des entités dès l'entrée en vigueur du règlement. Concernant l'exemption liée à la taxonomie, le seuil d'alignement permettant de déroger aux exclusions passerait de 15% à 20%, réduisant le nombre de fonds éligibles. Le Parlement propose aussi de supprimer le safe harbour pour les indices CTB et PAB, qui ne garantiraient plus une conformité automatique. Les stratégies d'engagement deviendraient obligatoires pour tous les produits catégorisés, et les fonds hors catégories devraient afficher clairement qu'ils ne répondent pas aux normes européennes applicables aux produits durables. Cette approche semble assez éloignée des retours des associations professionnelles sur la proposition de la Commission, qui attendaient notamment un assouplissement de certaines exclusions. Le texte sera examiné en commission ECON le 3 juin, voté le 15 juillet, puis débattu en plénière d'ici fin septembre. Compte tenu de ces délais, l'entrée en application du nouveau cadre n'interviendrait pas avant 2028.

METHODOLOGIE DE NOTATION

Sur la partie Actions du portefeuille : la notation extra-financière (« notation ESG ») des émetteurs se base sur une notation interne réalisée par l'équipe d'analyse financière et extra-financière selon une approche best in universe, consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier indépendamment de leur secteur d'activité, en assumant des biais sectoriels, puisque les secteurs qui sont dans l'ensemble considérés plus vertueux seront plus représentés. Dans le cas où la notation interne de l'émetteur n'est pas disponible, l'équipe d'analystes peut s'appuyer sur la notation fournie par un prestataire de données externe. Les notations internes et externes sont systématiquement rebasées afin de pouvoir être intégrées à un référentiel commun et comparable (sur une échelle de 0 à 1, 0 correspondant à la moins bonne note et 1 à la meilleure note).

Sur la partie Taux du portefeuille : La sélection pourra porter sur des titres de créances et instruments du marché monétaire issus d'émetteurs privés en s'appuyant sur la notation interne réalisée par l'équipe d'analyse financière et extra-financière selon le même processus de notation des critères extra-financiers que pour la composante Actions, ce qui induit un filtre par rapport à l'univers obligataire de départ.

L'évaluation extra-financière (« ESG ») par rapport à l'univers de départ n'intègre pas les obligations vertes ("Green Bonds"), sociales et durables émises par des émetteurs souverains et quasi-publics.

En ce qui concerne ces dernières, les analyses se fondent sur une grille interne alimentée à partir de la documentation mise à disposition par l'émetteur et le cas échéant, sur la base d'opinions d'agences/sociétés tierces émises dans le cadre de revues externes indépendantes des caractéristiques extra-financières de l'obligation, appelées "second party opinion".

DEMARCHE ISR SPECIFIQUE AUX LABELS

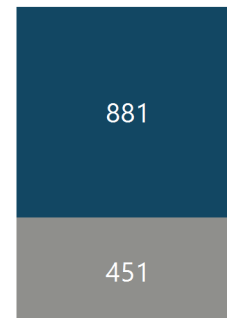
Précisions sur la méthodologie telle que définie par le label ISR

- L'analyse démarre par la suppression des valeurs n'ayant pas de note ESG.
- Ensuite, nous appliquons un filtre lié à notre liste d'exclusion normative de Covéa Finance.
- Puis, nous appliquons un filtre ISR, conduisant à un taux d'exclusion minimum de 20 % de l'univers d'investissement de l'ensemble du portefeuille par rapport à l'univers de départ.
- Le taux d'analyse extra-financière du portefeuille doit être supérieur à 90 % (le calcul des normes chiffrées se faisant à l'exclusion des obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs publics ou quasi-publics, des liquidités détenues à titre accessoire)

DONNEES EXTRA-FINANCIERES ET DEMARCHE ISR SPECIFIQUE

UNIVERS D'INVESTISSEMENT (ISR)

- Nombre de sociétés notées	1332
- Nombre de sociétés éligibles	881
- Taux de sélectivité	66,14%
- Taux d'exclusion	33,86%



- Part des émetteurs analysés ESG dans le portefeuille 100,00%

■ Sociétés notées exclues ■ Sociétés éligibles

CINQ PRINCIPALES POSITIONS ACTIONS PAR NOTE ESG AU 29/05/2026

CINQ PRINCIPALES POSITIONS ACTION (en % de l'actif net)

Libellé	Poids	Note ESG	Secteur
SCHNEIDER	1,6	0,89	Industrie
ASML HOLDING	2,1	0,85	Technologies de l'information
ASTRAZENECA	1,9	0,79	Soins de santé
SIEMENS	1,5	0,78	Industrie
NOVARTIS AG-REG	1,8	0,66	Soins de santé
Total	8,9		

CINQ PRINCIPALES POSITIONS TAUX PAR NOTE ESG AU 29/05/2026

CINQ PRINCIPALES POSITIONS TAUX (hors OPC Monétaires, en % de l'actif net)

Libellé	Poids	Note ESG	Secteur
STE GD PARIS 1.125% 22/10/2028	3,9	1,00	Quasi-etat
FRANCE 0.75% 25/02/2028	3,5	1,00	Etat
RATP 0.875% 25/05/2027	2,8	1,00	Quasi-etat
KFW 0.5% 28/09/2026	4,3	0,83	Quasi-etat
BEI 1.25% 13/11/2026	2,9	0,83	Quasi-etat
Total	17,5		

L'échelle de notation va de 0 à 1 (1 étant la meilleure note)

AVERTISSEMENTS

Ce document constitue une communication publicitaire. Veuillez vous référer aux prospectus et documents d'informations clés pour l'investisseur (DICI) avant de prendre toute décision finale d'investissement. Les informations contenues dans ce document ne constituent pas une recommandation d'achat ou de vente. Il est fourni uniquement à titre d'information et ne constitue pas un document contractuel, une invitation à l'achat ou la vente de parts ou d'actions d'Organismes de Placement Collectif (OPC) ou un conseil en investissement. Toutes les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées par la société de gestion sans préavis et ne doivent pas être utilisées comme seule base pour des décisions d'investissement.

La société de gestion décline toute responsabilité pour les décisions prises sur la base de ces informations. Les caractéristiques principales de l'OPC sont mentionnées dans le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) et le prospectus disponibles sur simple demande à la société de gestion ou sur le site internet de Covéa Finance, www.covea-finance.fr. Tous les OPC ne sont pas systématiquement enregistrés dans le pays de juridiction de tous les investisseurs. Il appartient à toute personne intéressée par les OPC, préalablement à toute souscription, de s'assurer de la compatibilité de cette souscription avec le droit dont elle relève ainsi que des conséquences fiscales d'un tel investissement et de prendre connaissance des documents réglementaires en vigueur de chaque OPC. Investir implique des risques. L'indicateur de Risque (SRI) classe votre fonds sur une échelle de risque allant de 1 à 7. Il est déterminé en fonction de la volatilité annualisée de l'OPC. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Les performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des performances futures. Les risques associés à l'investissement dans ce fonds incluent une possibilité de perte en capital.

Les investisseurs sont invités à consulter le DICI pour une information complète sur les risques. Le présent document est exclusivement fourni à titre d'information et ne peut être reproduit, transmis ou communiqué à des tiers sans le consentement préalable de Covéa Finance. Sauf mention contraire, les données indiquées dans ce document sont fournies par Covéa Finance. Toute personne accédant à ce document reconnaît et accepte que certaines données sont issues de sources externes et peuvent, elles aussi, être soumises à des droits de propriété.

Par conséquent, ces données ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une quelconque utilisation par toute personne accédant à ce document sans l'acquisition préalable des droits nécessaires directement auprès des tiers détenteurs de ces droits. Par ailleurs, toute personne accédant au présent document a connaissance et accepte que Covéa Finance ne saurait être responsable de toute utilisation de ces données externes et assumera seul toutes les conséquences vis-à-vis des tiers détenteurs des droits associés à ces données. L'« Utilisation » s'entend comme et de manière non limitative, la manipulation de données, la distribution et/ou redistribution, l'intégration dans un système d'information ou dans des documents de tous types.

¹Données Trucost. Covéa Finance a choisi de publier uniquement l'intensité carbone des OPC dont le périmètre éligible au calcul de l'intensité est représentatif, c'est-à-dire supérieur à 60% des encours de l'OPC.

Source : NYSE Euronext. Tous les droits sur les indices de NYSE Euronext et/ou les marques déposées de NYSE Euronext Index sont dévolus à NYSE Euronext et/ou à ses concédants. Ni NYSE Euronext ni ses concédants n'acceptent de responsabilité pour toute erreur ou omission dans les indices de NYSE Euronext ou les données sous-jacentes. Aucune autre distribution des données de NYSE Euronext et/ou utilisation des marques d'indices de NYSE Euronext dans le but de créer et/ou d'exploiter un produit financier n'est autorisée sans l'accord écrit explicite de NYSE Euronext. Equals

*© 2020 Morningstar. Tous droits réservés. Les informations, données, analyses et opinions (les « Informations ») contenues dans les présentes :

- (1) comprennent des informations qui appartiennent à Morningstar
- (2) ne peuvent être reproduites ou redistribuées
- (3) ne constituent pas un conseil en placements
- (4) sont communiquées exclusivement à des fins informatives
- (5) ne sont pas garanties d'exhaustivité, d'exactitude ou d'actualité
- (6) peuvent être puisées dans les données relatives aux fonds publiées à différentes dates.

RISQUES

Les principaux risques associés à l'investissement dans le fonds sont les suivants :

- Risque actions
- Risque de perte en capital
- Risque de change
- Risque de taux
- Risque de crédit
- Risque de contrepartie

Pour obtenir une description complète de ces risques, veuillez-vous référer au(x) Document(s) d'Informations Clés destiné(s) aux Investisseurs ainsi qu'au chapitre intitulé « Principaux Risques » du prospectus de votre OPC. Ce chapitre décrit également les autres risques liés à un investissement dans le Fonds.

GLOSSAIRE

- Volatilité** Cette donnée mesure l'importance des variations du prix d'un actif (une action, une obligation, un fonds, un portefeuille...) et donne une estimation de son risque. Une volatilité élevée signifie un risque accru pour l'investisseur car la valeur de l'actif peut fluctuer de manière importante.
- Tracking Error** Cet indicateur mesure le risque d'écart du rendement du portefeuille par rapport à celui de son indice de référence. Plus le tracking error est élevé, plus la différence de performance moyenne par rapport à l'indice de référence est importante. A l'inverse, un tracking error faible montre que le fonds a une performance proche de celle de son indice de référence. Un tracking error élevé peut indiquer un risque supplémentaire pour l'investisseur si la performance s'éloigne trop de l'indice de référence attendu.
- Ratio de Sharpe** Mesure qui met en relation la performance d'un portefeuille avec son niveau de risque. Ce ratio permet de quantifier la performance financière d'actifs. Il se calcule en soustrayant le taux sans risque du rendement du portefeuille, puis en divisant le résultat par l'écart type du rendement. Un ratio de Sharpe inférieur à 0 peut indiquer que le gain est modéré car la performance ajustée du risque est inférieure à celle du marché de référence. Un ratio de Sharpe faible suggère que le rendement additionnel par rapport au risque pris est limité, augmentant ainsi le risque de rendement insuffisant.
- Beta** Cette notion mesure la sensibilité du portefeuille par rapport à son indice de référence. Un bêta inférieur (supérieur) à 1 indique une volatilité inférieure (supérieure) à celle de l'indice de référence. Un bêta supérieur à 1 signale une volatilité accrue par rapport au marché, exposant l'investisseur à des fluctuations plus importantes en cas de mouvements de marché.
- Plus forte perte historique** Il s'agit de la perte maximale historique qu'un investisseur aurait subie s'il avait acheté au plus haut et vendu au plus bas. Cet indicateur alerte sur les pertes potentielles dans des conditions de marché extrêmes, représentant un risque de perte en capital significatif.
- Intensité carbone** L'intensité carbone du portefeuille est une mesure qui rapporte la moyenne des émissions carbonées des sociétés en portefeuille à leur chiffre d'affaires (CA). Cette moyenne s'exprime en tonnes d'équivalent CO2 (tCO2e) par million d'euros de chiffres d'affaires. Une intensité carbone élevée peut exposer l'investisseur à des risques de transition liés aux réglementations climatiques et à la pression accrue sur les entreprises à forte empreinte carbone.